

# Élection au CNESERAAV

Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche Agricole, Agro-Alimentaire et Vétérinaire

14 mars 2016

## Pour un Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche Agricole, Agroalimentaire, Vétérinaire et Paysager de qualité, respectueux des Personnels

### Le CNESERAAV : Composition et rôles

À l'heure où la démocratie et la transparence sont de plus en plus systématiquement confisquées au profit d'expertises bureaucratiques à la légitimité contestable, le CNESERAAV est la seule instance nationale démocratique où siège une majorité de représentants élus des personnels et des étudiants (23 pour les personnels et 7 pour les étudiants sur les 45 membres). Toutes les catégories de personnels des établissements d'enseignement supérieur agricole sont représentées et élisent leur(s) représentant(s) par collège séparé. Vos élus peuvent faire entendre vos réflexions, propositions et revendications sur la politique d'enseignement supérieur agricole. Depuis 2014, la section disciplinaire du CNESERAAV est l'instance indépendante, composée uniquement d'élus, qui instruit et juge en appel et en dernier ressort les enseignants et les étudiants accusés d'activités ou de comportements illégaux, de fraudes, ...

### Le CNESERAAV est consulté sur:

- Tout projet de loi ou de décret concernant l'enseignement supérieur agricole ;
  - La répartition des moyens, financiers et en personnels attribués aux établissements d'enseignement supérieur ;
  - L'organisation des enseignements et la réglementation des diplômes notamment l'accréditation des diplômes nationaux en lien avec le CNESER (Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur) ;
  - La structure et le fonctionnement des établissements (statut des établissements, rattachement d'un établissement aux COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements), ...
- Outre ce rôle consultatif, le CNESERAAV permet aussi de relayer les demandes des personnels auprès du ministère et de faire entendre leur voix.

### Dans un contexte difficile, les élus de la FSU s'engagent à :

- représenter l'ensemble des personnels des établissements, contractuels comme titulaires, dans un travail collectif des élus en lien avec les organisations syndicales, pour préparer les dossiers, transmettre les informations et faire remonter les attentes et les interrogations ;
- avoir une vigilance toujours revendicative face au développement des emplois précaires dans nos établissements ;
- défendre les statuts et les missions des personnels ;
- promouvoir et défendre des règles de fonctionnement démocratique à tous les niveaux de l'enseignement supérieur agricole (établissements, COMUE, IAVFF) ;
- défendre le lien entre l'enseignement et la recherche.

**VOTEZ** pour les listes **FSU**  
avec le SNETAP, le SNESUP, le SNEP, le SNCS  
et la **FSEEVF** (associée à la FSU)



# Pour un Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche Agricole – Agroalimentaire – Vétérinaire – Paysager de qualité, respectueux des personnels

Réclamée pendant des années par la FSU et la FSEEVF, la création en 2000 du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Agricole, Agroalimentaire et Vétérinaire (CNESERAAV) a constitué de fait une reconnaissance de la nécessité de développer un enseignement supérieur public et une recherche agricoles, agroalimentaires, vétérinaires et paysagers à la hauteur des enjeux de société actuels.

Les exigences exprimées par la société en matière de sécurité des aliments, d'environnement, de milieux et de conditions de vie, de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, d'équilibre des territoires, de développement durable, de coopération internationale mais aussi de progrès économique, social et culturel sont en effet autant de défis à relever.

Cela ne saurait se faire sans un développement des connaissances, de l'accès au savoir, et donc d'un développement et d'une transformation de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'enseignement supérieur agricole public est pleinement concerné.

Nous affirmons notre volonté de contribuer à ce développement que nous souhaitons ambitieux et à la hauteur des enjeux. Cela exige des moyens, humains en premier lieu, mais aussi d'investissement et de fonctionnement tant pour l'enseignement que pour la recherche. Cela exige aussi une meilleure articulation de cet enseignement avec l'enseignement supérieur public, notamment avec les universités et écoles du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Dans ce contexte, la loi d'avenir de l'agriculture a redéfini les missions de l'enseignement supérieur agricole, avec entre autres, deux nouvelles missions :

- contribuer à l'éducation à l'environnement et au développement durable et à la mise en œuvre de ses principes ;
- assurer un appui à l'enseignement technique agricole, notamment par la formation initiale et continue de ses personnels et par le transfert des résultats de la recherche, en particulier dans le domaine de l'agro-écologie.

Malgré la demande sociétale, l'enseignement supérieur agricole n'a toujours pas les moyens nécessaires d'assurer ses nombreuses missions, tant en postes de titulaires qu'en moyens financiers (investissement et fonctionnement).

En outre, dans ce contexte de restriction budgétaire, l'augmentation de l'autonomie des établissements se traduit pour les personnels, notamment pour les contractuels, par une détérioration des conditions d'exercice et une charge accrue de travail : le « débrouillez-vous ! » localement devient la règle, et la tutelle ministérielle, dépassée par les enjeux, laisse faire.

Dans le cadre du mandat que vous nous avez confié, nous avons fait des propositions prenant en compte la nécessité de rattraper certains retards accumulés (insuffisance des dotations en Enseignants, en personnels IATOSS, en dotation de fonctionnement, situation des IPAC...). Nous continuons à exiger un véritable plan de résorption de la précarité car malgré le plan en cours, la précarité a très peu diminué bien que le nombre de contractuels atteigne plus de la moitié des effectifs dans certains établissements, ce qui n'est pas tolérable.

Nous entendons faire en sorte que le CNESERAAV continue d'être un relais important pour faire s'exprimer les besoins des établissements et contribue au respect des instances démocratiques de nos établissements nécessaire pour permettre la transparence dans leur gouvernance.

A cet égard, nous nous engageons, comme nous l'avons fait au cours du mandat qui s'achève, à vous rendre compte régulièrement de notre action et de nos interventions.

Le vote pour les listes de la FSU et la FSEEVF sera aussi un moyen de montrer l'opposition de la communauté de l'enseignement supérieur agricole aux réformes actuellement en cours dans l'enseignement supérieur et de renforcer la représentativité d'organisations syndicales qui ne se résignent pas!

Le 14 mars 2016, pour donner toute sa légitimité au CNESERAAV, nous vous appelons à participer massivement au vote.

Le 14 mars 2016, nous vous appelons à voter pour les listes présentées par la FSU (SNETAP, SNESUP, SNEP, SNCS) et la FSEEVF.

